



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux Yèvre-Auron

Séance plénière de la CLE

Compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2025

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre Auron s'est réunie le 11 septembre 2025 à 10h45, dans la salle des délibérations de l'Hôtel du conseil départemental, place Marcel Plaisant à Bourges. Sur 43 voix que compte la CLE, 24 voix étaient présentes ou représentées (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu).

L'ordre du jour était le suivant :

OUVERTURE DE LA SEANCE	2
1 VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 12 JUIN 2025	2
2 AVIS DE LA CLE : PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL AVORD-BOURGES-VIERZON DU PETR CENTRE CHER	2
3 QUESTIONS DIVERSES.....	3
3.1 PERSPECTIVES DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CLE	3
3.2 POINT D'AVANCEMENT CONCERT'EAU CHER.....	4
3.3 SUIVI D'UNE ESPECE EMBLEMATIQUE DE NOS COURS D'EAU : L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES.....	4
3.4 PROJETS DE SCOT SANCERRE SOLOGNE	4

OUVERTURE DE LA SEANCE

Liste des excusés et pouvoirs (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu)

M. BRUGERE accueille les participants, dresse la liste des personnes excusées et des pouvoirs donnés et édicte ensuite l'ordre du jour. Il indique que la CLE a été sollicitée pour donner un avis sur le projet de SCoT Sancerre Sologne dans le cadre d'une 2^{de} instruction et qu'il propose, comme pour la 1^{ère} instruction, de ne pas donner d'avis, le territoire du SAGE étant très peu concerné (une commune). Ce point a été rajouté dans les questions diverses.

1 VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 12 JUIN 2025

Le document est joint au présent CR – [disponible ici](#)

LE COMPTE-RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

2 AVIS DE LA CLE : PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL AVORD-BOURGES-VIERZON DU PETR CENTRE CHER

Le support de présentation est [disponible ici](#) (diapo 4 à 34).

M. MAZE, Président du PTER Centre Cher, précise que l'élaboration de ce SCoT a été menée dans une large concertation et une volonté de solidarité territoriale. En effet, le territoire était en partie couvert par d'anciens SCoT, ce qui n'était pas le cas d'une autre partie du territoire, Vierzon, qui se retrouvait très limitée dans ses possibilités d'aménagement. L'ensemble de cette dynamique a grandement contribué à ce que le document soit validé à l'unanimité, ce qui n'avait pas été le cas du précédent il y a 8 ans.

Mme FELIX rappelle un des fondements des SCoT : le constat de consommation conséquente d'espaces en Europe et au niveau National, se traduisant par l'artificialisation de l'équivalent d'un département tous les 10 ans en France. La loi Climat-Résilience a fixé un objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050, ce qui ne veut pas dire que l'on ne va pas construire mais il va falloir restituer l'équivalent à des usages non urbanisés. Bien que cette loi soit encore débattue et que la Région a par exemple fait le choix de suspendre son SRADETT dans l'attente des décisions nationales, le territoire a proposé sa propre trajectoire de consommation foncière. C'est -50% dans les 10 premières années, mais quand on enlève ce qui est fléché pour les projets d'intérêts économiques régionaux ou nationaux, cela donne une trajectoire locale de - 61% puis une consommation de 0 en 2050. Elle précise le lien entre ralentissement de l'urbanisation et cycle de l'eau, car moins de consommation d'espaces signifie maintien des fonctions des sols, de la perméabilité et l'alimentation des nappes, le ralentissement des flux d'eau en cas d'inondation etc.

Le PETR a construit le SCoT selon 3 axes, en affirmant que l'environnement serait une condition du développement économique futur et de la qualité de son cadre de vie.

M. MARTY présente plus en détail les éléments du SCoT liés à l'eau (voir présentation).

Mme JOURDIN demande s'il est possible de préciser le rôle juridique de SCOT dans les décisions qui sont prises localement ? Également le Syndicat des irrigants a relevé le paragraphe « *préserver l'agriculture face aux défis climatiques et hydrique* » qu'il était évoqué « *un accompagnement pour des pratiques durables et sobres en eau avec pour objectif de limiter l'irrigation intensive sur les secteurs sensibles* ». Il paraît que même si l'irrigation se concentre en effet sur certaines parties du territoire, cela représente une lame d'eau d'environ 100mm, ce qui n'est pas intensif. Elle demande comment les PLU/PLUi vont interpréter et mettre en œuvre cet axe ?

M. MARTY précise que les SCoT et les PLU évoluent dans un rapport de compatibilité. Mme FELIX ajoute que le travail sur l'irrigation se fait ici, en CLE, et non dans les PLU.

Mme BOSIO indique que la Chambre d'agriculture du Cher souhaiterait que le SCoT précise la définition des zones humides qui peut être différente selon les méthodologies de caractérisation. La Chambre d'agriculture fera remonter sa demande de façon individuelle. M. BENOIT demande si des inventaires ont été faits ou seront imposés, car pour protéger il faut connaître. M. MARTY indique que le SCoT invite les PLU/PLUi à les faire, en priorité sur les secteurs de développement du bâti pour justement les éviter le cas échéant. Mme DELINE informe que le SIAB3A va procéder à des inventaires sur son territoire dès 2026.

M. CREPIN souligne l'exemplarité du territoire, des élus et des équipes du PETR qui montrent des ambitions très fortes. Au regard de la sensibilité du territoire aux questions de l'eau il trouve très satisfaisant de voir une aussi forte prise en compte.

M. DUPERAT : mes convictions profondes vont dans le sens de l'absolu nécessité de préserver la ressource en eau, d'être véritablement attentif à ce qui va devenir l'enjeu principal de ce XXI^e siècle. En tant que vice-président Bourges Plus, je peux vous assurer que nous visions ces objectifs et que nous essayons de poursuivre et être dans cette politique de l'eau. J'ai un avis très favorable sur ce projet, et il faudra maintenant convaincre les uns et les autres de poursuivre dans cette direction.

M. BRUGERE souligne la volonté d'anticipation pour la prise en compte de la sobriété foncière, qui apporte un plus très important, notamment en matière d'eau. Il remercie M. MAZE, Mme FELIX et M. MARTY pour leur présentation et de manière générale, souligne la qualité du travail mené. Il propose, suite à la lecture par Mme FALQUE de l'analyse de compatibilité avec le PAGD du SAGE, le projet d'avis suivant :

Considérant :

- Le projet de Schéma de cohérence territoriale transmis et les éléments présentés par le PETR ce jour,
- Les éléments relevés ci-avant,

La CLE :

- **donne un avis favorable à ce projet ;**
- souligne la volonté d'intégration de la question de l'eau, de la préservation des milieux aquatiques en passant par la qualité et la quantité d'eau mais aussi des enjeux de ruissellement et inondation au cœur de la stratégie d'aménagement du SCoT, en contexte de changement climatique

RESULTAT DU VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE / 24 VOTANTS

3 QUESTIONS DIVERSES

3.1 Perspectives de modification du règlement intérieur de la CLE

La présentation est annexée au présent compte-rendu – [disponible ici](#) (diapo 35 à 37).

Mme VIDALIE précise qu'il est difficile pour les services de l'Etat d'être présents à l'ensemble des CLE, notamment celles où le territoire d'intervention est minime (exemples de l'Allier pour le SAGE Yèvre-Auron, le Cher pour le SAGE Creuse etc). Toutefois, les services sont présents lors des décisions d'adoption ou de révision des SAGE et votes majeurs.

Les participants prennent note de ce que représenteraient 4 absences consécutives pour qualifier une « absence répétée ». Certains membres demandent que le mailing d'invitation soit vérifié.

M. BRUGERE perçoit que les leviers semblent toutefois minimes :

- les membres absents seront contactés ;
- pour l'Etat, cela a été vu ;
- pour les membres de droit désignés par le Code de l'Environnement, la CLE n'a pas de marge de manœuvre ;
- Cécile vérifiera l'adressage ;
- la modification du règlement intérieur sera programmée d'ici fin d'année, début d'année prochaine selon les possibilités.

3.2 Point d'avancement Concert'eau Cher

La présentation est annexée au présent compte-rendu – [disponible ici](#) (diapo 38 à 51).

M. MARQUES précise qu'à la suite de l'adoption du 12^{ème} programme d'intervention, il a travaillé avec Marie ARDIET et l'ensemble des porteurs d'actions du Contrat pour minimiser l'impact en 2026, notamment sur les actions relevant des SFN – Solutions Fondées sur la Nature.

M. BRUGERE indique que l'objectif est d'avoir un PTGE approuvé à terme pour le territoire ; les briques sont posées pour construire ce PTGE, il y a un travail d'engagé avec la DDT du Cher pour caler l'ensemble et permettre au Département de se positionner.

Mme VIDALIE confirme que les démarches engagées s'inscrivent dans un PTGE pour les services de l'Etat et qu'effectivement, il y a un certain nombre d'actions, de contrats, de financements qui ne sont accessibles que si le territoire est engagé dans un PTGE.

3.3 Suivi d'une espèce emblématique de nos cours d'eau : l'écrevisse à pattes blanches

La présentation est annexée au présent compte-rendu – [disponible ici](#) (diapo 52 à 72).

M. VALENZUELA précise que le protocole de recherche d'ADN environnemental pour qualifier la présence d'espèce s'inscrit dans une stratégie en complément d'autres méthodes, par exemple les prospections à pied de nuit pour les écrevisses à pattes blanches. C'est un bon complément pour couvrir des zones plus larges en peu de temps ou peu accessibles. Les suivis présentés ont bénéficié de financements de la Région, l'OFB et la Fédération Régionale de pêche.

3.4 Projets de SCoT Sancerre Sologne

La présentation est annexée au présent compte-rendu – [disponible ici](#) (diapo 73 à 76).

M. BRUGERE précise que comme pour la 1ère instruction de ce dossier, la même réponse sera faite : au regard du très faible territoire concerné par le SAGE Yèvre-Auron (1 commune), un avis de la CLE ne serait pas pertinent.

- - - - -

M. BRUGERE précise que les membres de la CLE devraient se retrouver **le 27 novembre matin** avec les membres de la CLE du SAGE Cher amont au regard des sujets communs (démarche HMUC, feuille de route des SAGE, projet de PTGE...). L'ordre du jour et le lieu seront précisés dans les prochaines semaines.

Il remercie les participants et lève la séance à 12h15

Liste des personnes présentes ou représentées lors de la séance 11 septembre 2025 à Bourges

*** 1^{er} Collège : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

Représentants des communes :

M. BERTAUX, Maire de Saint-Denis de Palin, *pouvoir à M. BRUGERE*
M. CHALOPIN, Maire-adjoint de Berry-Bouy
M. CLAVIER, Maire de Morogues,
M. MAZE, Maire d'Annoix
Mme MILLERAT-DALDIN, Maire de Valigny
Mme PAJON, Maire-adjointe de Saint Martin d'Auxigny

Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :

M. BRUGERE, Conseiller départemental du Cher
M. CREPIN, Conseiller régional Centre Val de Loire

Représentants des intercommunalités :

M. BENOIT, Président du SIVY
M. DUMON, représentant l'EP Loire, *pouvoir à M. PESKINE*
M. DUPERAT, vice-Président de Bourges Plus
M. PESKINE, Vice-président du PETR Centre Cher

*** 2^{ème} Collège : représentants des usagers, d'organismes professionnels et d'associations**

Mme BOSIO, représentant la Chambre d'agriculture du Cher
Mme DUBOIS, représentante d'AREA Berry
M. LAMELOT, Président de l'UDSIGE, *pouvoir à Mme DUBOIS*
M. LAMY, représentant Nature18
M. LANOUGUERE, représentant le Comité départemental du Cher de Canoé Kayak
M. VALENZUELA, représentant la FDAAPPMA du Cher

*** 3^{ème} Collège : représentants des services de l'État et des établissements publics**

M. BOUR, représentant la DREAL Centre Val de Loire
Mme JARRY représentant l'Office Français de la Biodiversité
M. MARQUES, représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
Mme RAILLARD représentant l'Agence Régionale de Santé
Mme SAILLARD, représentant la DDT du Cher
Mme VIDALIE, représentant le Préfet du Cher

Absents excusés :

Mme CARRE, Conseillère départementale de l'Allier
M. MOREAU, Président du SIAB3A
M. DELEUZE, Maire de Verneuil - Vice-Président de la CLE

Assistaient également :

Mme ARDIET, animatrice Concert'eau, EP Loire
M. BOISGARD, directeur adjoint, EP Loire
Mme DELINE, technicienne de rivière, SIAB3A
Mme FALQUE, animatrice du SAGE Yèvre Auron, EP Loire
Mme FELIX, Vice-présidente en charge du SCoT, PETR Centre Cher
Mme JOURDIN, animatrice irrigation pour l'UDSIGE et AREA Berry
Mme LAMY, administratrice Nature18
M. MARTY, chef de projet SCoT, PETR Centre Cher
Mme MILNE, chargée de mission, SIVY
Mme MINCHIN, technicienne de rivière, SIVY
Mme SANTINY, responsable de production AEP, Bourges Plus
Mme VILLEMIN, cheffe du service de l'eau, Conseil départemental du Cher